



TUTORIEL

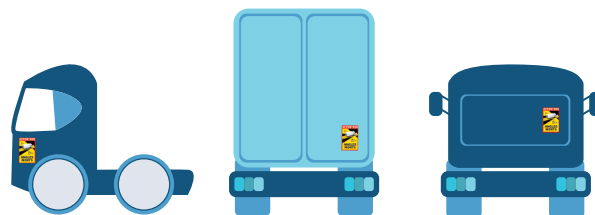
EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES

ANGLES MORTS



UNION DES ENTREPRISES
TRANSPORT & LOGISTIQUE
DE FRANCE

TRACTEUR & SEMI-REMORQUE



TRACTEUR

3 AUTOCOLLANTS

Arrière : sur la cabine, face arrière.

Sur chaque côté latéral : dans le 1er mètre avant du véhicule, hors surfaces vitrées, à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol.

En cas de systèmes de vision directe sur les portières, la signalisation est à placer à une distance la plus proche possible dans la limite de 3 mètres.

SEMI-REMORQUE

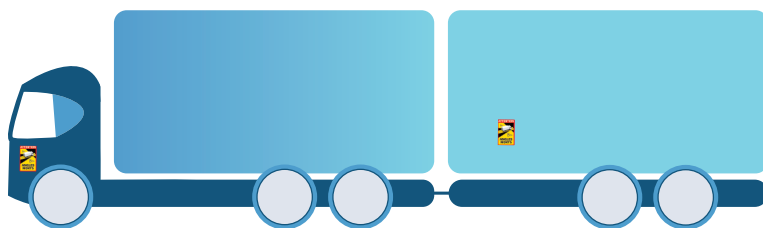
3 AUTOCOLLANTS

Arrière : à droite du plan médian longitudinal et à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol.

Sur chaque côté latéral : dans le 1er mètre derrière le pivot d'attelage du véhicule et à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol.

Toute remorque est concernée : fourgon et tautliner

PORTEUR & REMORQUE



PORTEUR

3 AUTOCOLLANTS

Arrière : à droite du plan médian longitudinal et à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol.

Sur chaque côté latéral : dans le 1er mètre avant du véhicule, hors surfaces vitrées, à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol.

En cas de systèmes de vision directe sur les portières, la signalisation est à placer à une distance la plus proche possible dans la limite de 3 mètres.

REMORQUE

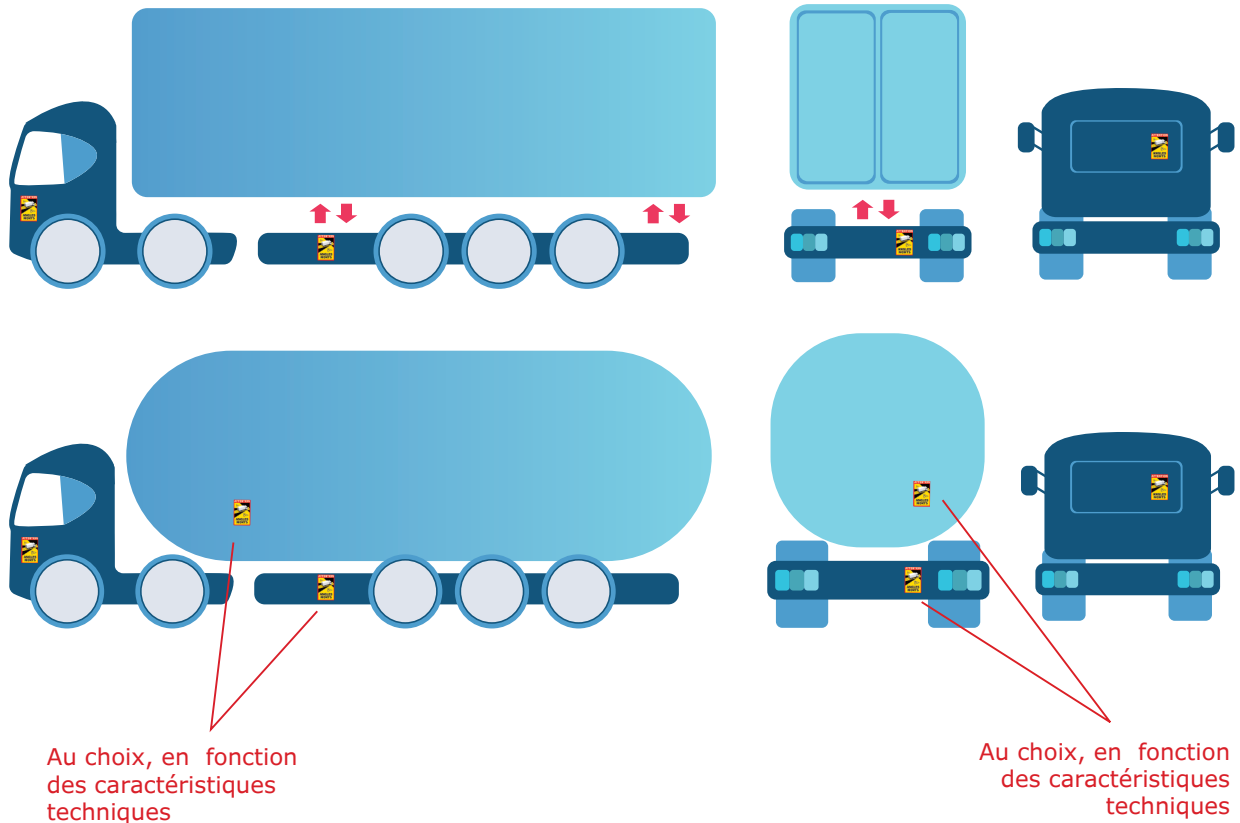
3 AUTOCOLLANTS

Arrière : à droite du plan médian longitudinal et à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol.

Sur chaque côté latéral : dans le 1er mètre de la partie carrossée avant du véhicule et à une hauteur entre 0,90 et 1,50 m du sol.

Toute remorque est concernée : fourgon et tautliner

VÉHICULE PLATEAU, VÉHICULE CITERNE, PORTE CONTENEUR, PORTE VOITURE, DOLLYS



6 AUTOCOLLANTS (3 AUTOCOLLANTS TRACTEUR + 3 AUTOCOLLANTS VÉHICULE SANS MOTEUR)

Le transporteur étant tenu de poser la signalisation seulement sur le matériel dont il est propriétaire. Il n'a pas à s'occuper des unités transportées sur les châssis (ex : conteneur, citerne mobile etc)

Si vous ne pouvez pas respecter les dimensions prévues ci-dessus, alors il s'agit d'une impossibilité technique. Dans ce cas vous devez coller des stickers ou **ajouter un support sur le châssis** pour la signalisation de la façon suivante :

Arrière : à un emplacement compatible avec les caractéristiques techniques, y compris le châssis.

Sur chaque côté latéral : à un emplacement compatible avec les caractéristiques techniques, y compris le châssis.

CONTACT

Olga Alexandrova
Directrice Déléguée Pôle « Terrestre »
oalexandrova@e-tlf.com

